



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Travaux – Services Industriels

Préavis n° 12 - 2009
au Conseil communal

Réfection du revêtement des arrêts TL "La Verrière"

26 octobre 2009

Réfection du revêtement des arrêts TL "La Verrière"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

1.1. Constat

En 1999, le revêtement de la route du Lac situé entre le Centre patronal et Nespresso a été refait à neuf lors de la création du carrefour Bordinette – route du Lac. Les deux arrêts de bus TL de la Verrière n'ont pas été revêtus, à ce moment là, d'une surface spéciale résistante aux contraintes de freinage, démarrage et stationnement des trolleybus. Au fil des ans, il est apparu des ornières et des ondulations sur l'enrobé, à l'endroit des passages des roues des véhicules TL (voir annexe). Deux carottages, réalisés le 27 mai 2009 par l'entreprise Infralab SA et soumis au service des routes et de la mobilité de la ville de Lausanne, ont permis de constater que la sous construction est de bonne qualité et que seuls les 5 à 8 cm supérieurs subissent des déformations. La construction, l'aménagement et l'entretien des arrêts TL sont à la charge de la commune.

1.2. Bases légales

Art. 20 de la Loi sur les Routes (LRou) :

L'entretien des routes incombe:

- a. à l'Etat pour les routes cantonales hors traversée des localités;
- b. aux communes territoriales dans les autres cas.

Art. 58 alinéa 1 du Code des Obligations (CO) :

Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.

2. Travaux

Afin d'éviter de plus grandes déformations des surfaces de stationnement des trolleybus et pour les équiper d'un revêtement prévu pour résister aux contraintes engendrées par ces véhicules lourds (jusqu'à 29 tonnes à pleine charge), la Municipalité souhaite entreprendre les travaux nécessaires à cette rénovation. Il s'agit de raboter 5 à 8 cm du vieux bitume et de le remplacer par une couche d'usure renforcée (identique à celle utilisée pour les arrêts de bus "Georgette" à Lausanne). Le système de déclenchement des feux au sol doit être refait car il sera détruit lors du rabotage. Le marquage au sol (bandes zigzags jaunes) doit être repeint.

2.1 Coût des travaux

Rabotage du revêtement bitumeux de 5 à 8 cm – mise en œuvre d'une couche d'usure renforcée	25'150.--
Réfection des boucles inductives (gestion des feux de signalisation)	1'000.--
Marquage au sol	1'225.--
Divers et imprévus (10 %)	2'750.--
Total	30'125.--
TVA (7,6 %)	2'290.--
Total TTC	32'415.--

3. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Paudex

- vu le préavis n° 12 - 2009 de la Municipalité du 26 octobre 2009,
- vu le préavis de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

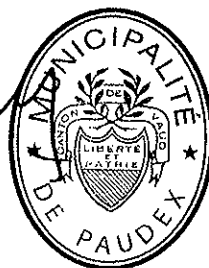
1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 32'500.-- (arrondi) pour financer les travaux tels que présentés,
2. de prélever cette somme sur les liquidités communales,
3. d'amortir cet investissement sur 5 ans au plus et ce dès la première année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

S. Voruz
Serge Voruz



A. Bonard
Ariane Bonard

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2009
Délégué : M. Gérald Fontannaz, Municipal des Services Industriels
Annexe : plan de situation

Arrêts de bus Verrière



Arrêt nord



Détail



Arrêt sud



Détail